



Le 18 mars 2024

Monsieur John Williamson
Président
Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A OA6

Monsieur le Président,

Je suis heureux, au nom du gouvernement du Canada, de donner suite aux recommandations énoncées dans le trente-troisième rapport du Comité permanent des comptes publics intitulé « *L'aide internationale pour appuyer l'égalité des genres* », qui a été déposé en novembre 2023.

J'aimerais profiter de l'occasion pour souligner le travail des membres du Comité permanent qui ont rédigé le rapport susmentionné. Bien que le rapport du Comité permanent et le rapport du Bureau du vérificateur général qui l'a précédé aient tous deux mis en évidence l'importance de la Politique d'aide internationale féministe du Canada, ils ont également mentionné qu'Affaires mondiales Canada devait urgemment améliorer le suivi et la communication des résultats de l'aide internationale du Canada.

L'aide internationale apportée par le Canada contribue concrètement à améliorer la vie des femmes et des filles. Par exemple, comme l'indique le Rapport au Parlement sur l'aide internationale du gouvernement du Canada 2021-2022, le Canada a participé à produire les résultats en matière de développement qui suivent : près de 4 000 écoles ont créé des espaces accueillants qui répondent aux besoins précis des filles; plus de 15 000 femmes sont maintenant formées dans des domaines techniques et professionnels fondés sur la demande; plus de 780 000 femmes et filles se sont inscrites à des programmes d'enseignement formel ou non formel; et, grâce au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, plus de 65 000 femmes et filles ont été en mesure de recourir à des services de soutien spécialisés pour mettre fin à la violence sexuelle et fondée sur le genre ou la prévenir et plus de 19 000 femmes et filles victimes de violence ont été en mesure d'accéder à une aide juridique gratuite. Le gouvernement reconnaît le besoin d'améliorer la communication de ces résultats pour montrer les progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs de la Politique d'aide internationale féministe.

Le gouvernement est par ailleurs conscient qu'Affaires mondiales Canada doit s'améliorer sur le plan de la gestion de l'information et pousser plus loin la prise en compte de l'intersectionnalité dans les outils et la formation en appui des programmes d'aide internationale d'Affaires mondiales Canada.

...2/

Le gouvernement est donc d'accord avec les trois recommandations contenues dans le 33^e rapport du Comité permanent des comptes publics et il y répondra à mesure qu'Affaires mondiales Canada continue de moderniser la façon dont le Ministère gère et achemine son aide internationale, pour la rendre plus adaptée, efficace, transparente et axée sur la responsabilisation. Le gouvernement convient et prend note du fait que la mise en œuvre de l'Initiative de transformation des subventions et des contributions est essentielle, et il s'efforce de maintenir le cap et d'en assurer la réussite.

La Réponse du gouvernement ci-jointe fait le point sur les progrès accomplis conformément à ce qui est demandé dans les recommandations 1 et 3 concernant l'utilisation de la nouvelle Base de données des documents de projet, l'examen des formations suivies par le personnel travaillant dans le domaine de l'aide internationale et les ajustements apportés aux orientations, outils, formations et processus existants afin de tenir compte de facteurs identitaires au-delà de l'âge dans ses évaluations de projets axés sur l'égalité entre les genres.

Comme il est demandé dans la recommandation 1, un rapport d'étape sur le développement du nouveau système de gestion des subventions et des contributions sera présenté d'ici le 31 décembre 2024. Il convient de noter qu'Affaires mondiales Canada a été informé par le greffier du Comité et par l'analyste de la Bibliothèque du Parlement le 14 décembre 2023 qu'une erreur s'est produite dans le rapport du Comité. L'échéance du 30 avril 2024 est incorrecte pour les deux mises à jour sous le point 3 de la Recommandation 1, à savoir (i) la mise à jour sur l'élaboration du plan de formation des employés d'AMC à l'appui de la mise en œuvre du nouveau système de gestion des subventions et des contributions et (ii) le deuxième rapport sur l'état d'avancement de l'élaboration de ce nouveau système. Le greffier du Comité a indiqué que cette section du rapport sera modifiée lorsque le Parlement reprendra ses travaux en 2024. Nous attendons avec impatience les échéances révisées.

Et comme il est demandé dans la recommandation 2, une mise à jour sur les progrès réalisés dans l'examen de ses indicateurs de rendement et des rapports sur les résultats en général sera fourni d'ici le 31 mars 2024, étant donné que, dans la Réponse de la direction fournie en annexe de l'audit du BVG, Affaires mondiales Canada s'est engagé à fournir au sous-ministre du Développement international différentes avenues en lien avec les indicateurs de rendement d'ici le 31 mars 2024, sans s'engager à concevoir de nouveaux indicateurs de rendement.

Le gouvernement du Canada profite de l'occasion pour remercier les membres du Comité pour le travail investi dans le rapport. Je suis impatient de poursuivre le travail important du gouvernement du Canada dans le dossier de l'aide internationale pour contribuer à faire progresser l'égalité entre les genres et à renforcer le pouvoir des femmes et des filles dans toute leur diversité.



L'honorable Ahmed Hussien, C.P., député

Réponse du gouvernement au trente-troisième rapport du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, intitulé « L'aide internationale pour appuyer l'égalité des genres »

RECOMMANDATION 1 : Affaires mondiales Canada (AMC) doit présenter au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes : 1) un rapport sur le suivi de l'utilisation de la nouvelle base de données des documents de projet; 2) un rapport sur l'examen des formations suivies par le personnel travaillant dans le domaine de l'aide internationale et un premier rapport d'étape sur le développement du nouveau système de gestion des subventions et contributions; 3) un rapport indiquant si le Ministère est toujours en voie d'élaborer son plan de formation du personnel afin de soutenir la mise en œuvre du nouveau système de gestion des subventions et contributions tel que prévu, et un second rapport d'étape sur le développement de ce nouveau système. Le Comité encourage aussi fortement AMC à accélérer la mise en place de son système de gestion des subventions et contributions.

AMC est d'accord avec la recommandation et reconnaît l'importance du fait de documenter les principaux dossiers d'un projet dans une base de données des documents de projet. Le 29 mai 2023, en réponse aux constatations et aux recommandations contenues dans le rapport du Bureau du vérificateur général (BVG), AMC a mis en place une Base de données des documents de projet et demandé aux agents de projet d'y verser tous les documents de projet exigés, en plus de maintenir les systèmes de gestion de l'information déjà employés. AMC a offert des séances d'information à des centaines d'employés travaillant en aide internationale pour renforcer la conformité et le soutien offert aux employés est continu. Les principaux documents pour les projets nouvellement approuvés sont désormais sauvegardés dans la Base de données des documents de projet dès l'obtention de l'approbation. Les documents concernant les projets approuvés par le passé sont en train d'être ajoutés à la Base de données des documents de projet dans le cadre d'une approche par étape. Un suivi des progrès accomplis est effectué et des mises à jour sont régulièrement communiquées à la haute direction. En date du 10 octobre 2023, plus de 8 200 documents avaient été téléchargés dans la Base de données des documents de projet.

L'examen des formations suivies par le personnel travaillant dans le domaine de l'aide internationale a été effectué en date de la mi-janvier 2024 et une liste modifiée de la formation obligatoire est maintenant accessible. L'examen a permis de mettre à jour le « parcours d'apprentissage » des agents de développement international et d'identifier les cours qui doivent être mis à jour ou qui ne sont plus pertinents, en plus des éventuels besoins pour de nouvelles formations. On déploiera notamment de la formation revue et mise à jour sur la gestion axée sur les résultats et la gestion du risque, qui présentera de nouvelles approches et de nouveaux outils découlant de l'Initiative de transformation des subventions et des contributions, de même que de la formation ciblée pour donner suite aux constatations du rapport du BVG, dont de la formation en gestion de l'information destinée aux agents de projet.

AMC reconnaît comme le Comité permanent des comptes publics (PACP) l'importance du nouveau système de gestion des subventions et des contributions. Il s'agit d'un projet de transformation majeur qui permettra à AMC d'automatiser et de simplifier ses processus opérationnels et ses systèmes pour offrir des renseignements améliorés permettant d'éclairer la prise de décisions et d'accroître l'incidence de l'aide internationale du Canada. Les premiers travaux visaient principalement à explorer des arrangements innovants pour concevoir le nouveau système de gestion des projets et améliorer la

capacité d'adaptation à long terme. Jusqu'ici, et c'est l'approche que l'on souhaite conserver, tant les employés d'AMC que le personnel des partenaires des programmes d'aide internationale ont été appelés à contribuer à la conception du système, à la mise à l'essai par des utilisateurs et à l'intégration d'améliorations fondées sur la rétroaction des utilisateurs.

Conformément aux mesures identifiées dans le Plan d'action de la direction en réponse au rapport du BVG, AMC passera en revue son programme de formation en aide internationale et mettra au point de la formation pour soutenir les employés dans la mise en œuvre du nouveau système de gestion des subventions et des contributions à mesure que sont finalisés les nouveaux processus et systèmes. Le travail suit son cours et des séances d'information sont offertes aux employés d'AMC pendant que l'élaboration du système se poursuit.

Jusqu'ici, la mobilisation et la consultation poussées des organisations non gouvernementales canadiennes ont fait partie intégrante du processus, comme l'illustrent le lancement en février 2023 du groupe consultatif de partenaires, le premier forum des partenaires organisé en mai 2023, un « hackathon » sur la tolérance au risque organisé en juin 2023 et l'utilisation du programme Échanges pour amener des professionnels d'organisations non gouvernementales canadiennes à œuvrer au sein d'AMC dans le cadre de l'initiative. Le succès dépend en bonne partie de l'organisation, tout au long de l'automne 2023, de séances internes de sensibilisation et d'information sur l'Initiative de transformation des subventions et des contributions destinées à l'ensemble du personnel, y compris celui des bureaux à l'étranger.

Comme il a été demandé, AMC fournira une mise à jour sur les progrès réalisés dans le développement du nouveau système de gestion des subventions et des contributions d'ici le 31 décembre 2024.

Il convient de noter qu'AMC a été informé par le greffier du Comité et par l'analyste de la Bibliothèque du Parlement le 14 décembre 2023 qu'une erreur s'est produite dans les échéances inscrites dans le rapport du PACP. L'échéance du 30 avril 2024 est incorrecte pour les deux mises à jour sous la Recommandation 1, à savoir (i) la mise à jour sur l'élaboration du plan de formation des employés d'AMC à l'appui de la mise en œuvre du nouveau système de gestion des subventions et des contributions et (ii) le deuxième rapport sur l'état d'avancement de l'élaboration de ce nouveau système. Le greffier du Comité a indiqué que cette section du rapport sera modifiée (l'échéance sera fort probablement prolongée) par le PACP lorsque le Parlement reprendra ses travaux en 2024.

Recommandation 2 : AMC doit présenter au Comité un rapport sur ses nouveaux indicateurs de rendement sur l'aide internationale; ces derniers devraient mesurer non seulement les extrants, mais aussi les résultats.

AMC reconnaît l'importance de disposer d'indicateurs de rendement qui ne mesurent pas seulement les extrants, mais bien aussi les résultats. On vise en particulier des indicateurs permettant de mesurer les progrès réalisés sur le plan de la mise en œuvre des politiques. Comme l'indique le plan d'action de la direction d'AMC en réponse au rapport du BVG, les indicateurs de rendement ne sont que l'un des moyens employés par AMC pour recueillir des données et des renseignements sur les résultats de ses programmes. Le Ministère avance bien dans la définition des options envers laquelle il s'est engagé dans le cadre de son plan d'action de la direction afin de mieux faire connaître les résultats stratégiques,

et il a tenu une série de consultations avec le personnel et la direction d'AMC entre juillet et novembre 2023.

Dans le cadre de sa Politique d'aide internationale féministe, le Ministère s'est engagé à effectuer un suivi de la mise en œuvre et des résultats obtenus et à en rendre compte à la population canadienne. Il mise pour ce faire sur un ensemble de 24 indicateurs de rendement inspirés des termes de la Politique d'aide internationale féministe. Le Ministère a rendu des comptes au Parlement et aux Canadiens et Canadiennes en se servant des données des indicateurs de rendement clés pour fournir un portrait illustrant l'aide internationale apportée. Selon les constatations d'AMC, il apparaît évident que ces indicateurs de rendement clés ne reflètent pas toute la portée des programmes ni des résultats stratégiques obtenus. Ils mettent plutôt l'accent sur les renseignements concernant les extrants (c'est-à-dire, des « activités réalisées »), en général plus facile à regrouper à des niveaux organisationnels supérieurs.

Au niveau des projets, AMC peut compter sur une solide méthode de gestion axée sur les résultats, une vaste offre en matière d'orientations et de formations, et une grande capacité de gestion de projet. Cependant, des améliorations doivent être apportées pour mieux faire état des résultats au niveau des programmes et du ministère (un meilleur reflet de la mise en œuvre de la politique), pour lesquels des données agrégées et les analyses connexes sont nécessaires.

Pour apporter des améliorations, AMC examine présentement ses cadres de résultats des champs d'action, qui transforment en résultats les politiques des champs d'action de l'aide internationale féministe, et il étudiera l'utilisation d'indicateurs de rendement pour mesurer les progrès réalisés. De plus, AMC examine comment améliorer la reddition de comptes sur les résultats de ses programmes et portefeuilles en agrégeant efficacement l'information au-delà du niveau des projets, en s'inspirant des pratiques exemplaires de la communauté internationale. Pour appuyer la mise en œuvre efficace des engagements contenus dans le Plan d'action de la direction d'AMC, le Ministère discute avec le BVG pour faire part de ses progrès et obtenir des commentaires.

Comme demandé, AMC fournira un rapport de suivi au PACP d'ici le 31 mai 2024 pour faire part des travaux réalisés en réponse à la recommandation du BVG en lien aux indicateurs de rendement.

Recommandation 3 : AMC doit présenter au Comité un rapport sur les ajustements apportés aux orientations, outils, formations et processus existants afin de tenir compte de facteurs identitaires au-delà de l'âge dans ses évaluations de projets.

AMC est résolu à veiller à ce que le concept d'intersectionnalité soit pris en considération dans les évaluations de l'égalité entre les sexes réalisées au niveau des projets, et ce, dans le respect de l'approche féministe du Canada en matière d'aide internationale. Comme il est écrit dans « Approche féministe - Note d'orientation » de 2019 d'AMC, il faut démontrer que les initiatives menées par AMC sont guidées par deux analyses intersectionnelles distinctes, mais complémentaires : (i) une analyse comparative entre les sexes plus et (ii) une analyse des droits de la personne, dans le but d'analyser et d'éliminer la discrimination systémique fondée sur le sexe, l'identité et l'expression de genre ainsi que sur les aspects intersectionnels de l'identité comme l'âge, l'appartenance ethnique, le handicap, l'orientation sexuelle ou la religion. En plus de ces analyses, les propositions de projets d'aide internationale doivent inclure une description des personnes qui profiteront de ce projet, directement et

indirectement, avec des données désagrégées en fonction du sexe et/ou de l'identité et de l'expression de genre, de l'âge et d'autres facteurs identitaires pertinents, comme le statut économique ou la langue.

Au centre de ce processus d'évaluation se trouve le formulaire d'évaluation de l'égalité entre les sexes d'AMC. L'objectif principal de ce formulaire est de veiller à ce que les projets soient conçus pour apporter des résultats en matière d'égalité entre les sexes. Ce formulaire ne copie pas strictement l'analyse comparative entre les sexes plus, mais il vise plutôt à s'assurer que le cadre de résultats inclut explicitement des résultats en matière d'égalité entre les sexes, qu'il est guidé par l'analyse comparative entre les sexes plus, est mesuré par des indicateurs du rendement pertinents et est appuyé par des ressources financières et humaines. Cette distinction est importante. Tous les formulaires d'évaluation de l'égalité entre les sexes sont examinés et approuvés par un spécialiste de l'égalité des genres dont l'expertise est notamment requise pour évaluer si les facteurs identitaires croisés qui peuvent exacerber et masquer des inégalités entre les sexes ont suffisamment été pris en considération.

En 2020, des changements ont été apportés à ce formulaire et aux orientations connexes pour inclure plus explicitement la diversité et les facteurs identitaires croisés, et ce, conformément à la note d'orientation sur l'approche féministe. Depuis, l'intersectionnalité est incluse dans les séances d'information, les orientations, la formation et les outils pour favoriser un meilleur examen des facteurs identitaires allant au-delà de l'âge lors des évaluations de l'égalité des sexes réalisées au niveau des projets. Par exemple, pendant les premiers mois de la pandémie de COVID-19, les spécialistes de l'égalité des genres d'AMC ont rédigé un guide de référence à l'intention du personnel des programmes sur la manière d'intégrer l'égalité entre les sexes et d'appliquer une vision intersectionnelle aux efforts d'intervention. Un autre exemple est l'accent accru mis sur l'analyse comparative entre les sexes plus et l'intersectionnalité grâce à leur inclusion dans le modèle de propositions de financement pour les partenaires à l'aide humanitaire.

Plus récemment, après la publication du rapport du BVG, AMC a mené un examen des pratiques exemplaires externes et internes pour la prise en considération des facteurs identitaires croisés dans l'exécution de résultats en matière d'égalité entre les sexes. Le Ministère a notamment contribué au document d'orientation axé sur les inégalités qui ont des liens croisés avec l'égalité entre les sexes qui sera bientôt publié par la communauté de pratique sur l'égalité homme-femme du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, en plus d'en tirer des connaissances. Les nouvelles pratiques exemplaires ou les connaissances tirées de ce document d'orientation seront incorporées dans le fonctionnement d'AMC. AMC a aussi examiné un échantillon de formulaires d'évaluation de l'égalité entre les sexes remplis récemment au niveau des projets pour évaluer les pratiques internes actuelles et les défis à surmonter. L'examen a permis de révéler que les pratiques se sont grandement améliorées depuis 2020, alors que des changements avaient été apportés aux orientations et aux outils. Par exemple, les facteurs identitaires croisés comme l'origine ethnique, le statut familial, l'emplacement et le handicap sont maintenant intégrés de façon consistante dans les formulaires d'évaluation de l'égalité entre les sexes remplis au niveau des projets.

En se fondant sur cet examen et les constatations, AMC a élaboré un document conceptuel destiné à l'usage interne afin de clarifier ce que signifie prendre en considération l'intersectionnalité dans le contexte de l'amélioration des résultats en matière d'égalité entre les sexes. AMC a aussi modifié son principal document d'orientation (la trousse à outils sur l'égalité des sexes) et le formulaire d'évaluation de l'égalité entre les sexes pour mieux orienter l'examen des facteurs d'identité, autre que l'âge. Ces

changements incluent, pour les orientations, des explications et des indications sur la façon dont certains éléments de programme touchent des facteurs identitaires croisés et, dans le formulaire d'évaluation de l'égalité entre les sexes, l'ajout de questions séparées sur les facteurs identitaires croisés, notamment pour la désagrégation des données. AMC a aussi veillé à ce que les instructions révisées soient incluses dans les processus d'orientation connexes pour la gestion de projet, ainsi que dans les séances d'information et de formation en matière d'égalité entre les sexes.

Pour ce qui est de la formation, AMC avait déjà élaboré une formation en ligne à suivre à son propre rythme sur l'égalité entre les sexes, offerte à tout le personnel des programmes et dans laquelle l'accent est mis sur la prise en compte des facteurs identitaires croisés. Récemment, les spécialistes de l'égalité des genres ont aussi collaboré avec l'École de la fonction publique du Canada pour veiller à ce que la formation sur l'analyse comparative entre les sexes plus mette l'accent sur la prestation de l'aide internationale. Ces spécialistes travaillent aussi avec l'École de la fonction publique du Canada pour mettre à jour l'offre de formations en personne en matière d'égalité entre les sexes, notamment pour s'assurer qu'une attention prononcée est mise sur l'inclusion des femmes et des filles dans toute leur diversité, en tenant compte des facteurs identitaires croisés.

AMC continuera de faire le suivi régulier des répercussions de ces améliorations par le truchement d'un dialogue permanent avec le personnel et les spécialistes de l'égalité des genres. D'autres modifications aux outils et à la formation seront apportées au besoin.

Grâce à l'examen susmentionné et aux nombreux ajustements apportés, AMC a terminé ses travaux liés à cette recommandation.